

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 19 MAI 2022

De la séance du Comité Directeur du SMICTOM Nord Alsace qui a eu lieu le **19 mai 2022** au siège à **Wissembourg à 18 h.**

La convocation écrite à cette séance avec indication de l'ordre du jour a été transmise à chaque membre le 28 avril 2022.

Assistaient à cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRAUD, Président, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Schaffhouse-près-Seltz,

Monsieur Claude PHILIPPS, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire d'Oberroedern.

Monsieur Gérard NICASTRO, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire d'Obersteinbach.

Monsieur Jean-Max TYBURN, Vice-Président, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, adjoint au Maire de Wissembourg.

Monsieur Jean-Luc BALL, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Seltz.

Monsieur Didier BRAUN, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hoffen.

Madame Anne GUILLIER, Déléguée, Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Niederbronn-les-Bains.

Monsieur Roger ISEL, Délégué, Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Hegenev.

Monsieur Serge KRAEMER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hatten.

Monsieur René RICHERT, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Riedseltz.

Monsieur Serge STRAPPAZON, Délégué, Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Cleebourg.

Etaients absents excusés :

Monsieur Victor VOGT, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Gundershoffen, avec procuration de vote à M. PHILIPPS.

Madame Anne GUILLIER, Déléguée, Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Niederbronn-les-Bains – quitte la séance à 19 h et donne procuration de vote à M. GIRAUD.

Monsieur Fabien JOERGER, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Wintzenbach.

Monsieur Guillaume PETER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Forstheim, avec procuration de vote à M. ISEL.

Monsieur Hubert WALTER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Reichshoffen.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 24 février 2022
2. Gestion des biodéchets
 - 2.1 Présentation de l'étude technico-économique relative au traitement des biodéchets
 - 2.2 Poursuite du projet
3. Réalisation d'un emprunt
4. Etude d'harmonisation
 - 4.1 Point d'avancement
 - 4.2 Echancier
5. Divers

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 24 février 2022

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du Comité Directeur du 24 février 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Gestion des biodéchets

2.1 Présentation de l'étude technico-économique relative au traitement des biodéchets

A compter du 1^{er} janvier 2024, les collectivités devront mettre en place la collecte des biodéchets sur leur territoire (cf. point n°4). Dans ce cadre, le SMICTOM a souhaité étudier la possibilité de traiter ces biodéchets à l'échelle de son territoire au travers d'une étude technico-économique. L'étude a été réalisée par la société RYTEC et sera présentée le 19 mai 2022.

2.2 Poursuite du projet

Faisant suite à l'étude technico-économique, il est proposé au Comité Directeur de se positionner quant à la poursuite du projet à savoir réaliser ou non une unité de méthanisation afin de pouvoir traiter les biodéchets issus du territoire du SMICTOM Nord Alsace.

Les membres du Comité Directeur souhaitent que l'apport des biodéchets des autres collectivités (Communauté d'Agglomération de Haguenau et CC du Pays Rhénan) soit assuré sur le long terme afin de permettre la viabilité économique du projet.

M. Giraud évoque la rencontre du début d'année avec ces deux collectivités qui ont donné un accord verbal pour faire traiter leurs biodéchets via le SMICTOM en 2024. Leur seule condition étant d'être assurée que les biodéchets seraient repris dès le 1^{er} janvier 2024.

M. Nicastro suggère la possibilité d'établir un partenariat avec ces deux entités.

M. Giraud indique que les collectivités se rencontreront à nouveau afin de conclure un accord sur la durée.

La question sur les difficultés liées à l'épandage des digestats est soulevée face aux divers projets et unités de méthanisation présents dans le secteur de Wintzenbach.

Une discussion avec des agriculteurs locaux non encore concernés par des plans d'épandage a été initiée. La chambre d'agriculture a également été sollicitée. Ce travail pourrait également être confié à l'AMO qui serait retenu dans le cadre de ce projet. La reprise des digestats solides pour partie serait également possible via le prestataire actuel de traitement des déchets verts.

M. Ball se dit favorable au projet tout en s'assurant de l'apport des biodéchets externes au SMICTOM car vital pour la pérennité du projet.

Concernant le PLU, M. Strappazon fait part de son expérience dans le cadre d'une déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU permettant ainsi de réduire les délais d'instruction.

Départ de Mme Guillier à 19h.

M. Richert estime que le flux de camions prévu à 6 par jour n'est pas extrêmement contraignant.

M. Nicastro souhaiterait que l'on change l'intitulé de la délibération et préférerait que l'on parle de poursuivre l'instruction du projet.

M. Giraud indique que l'intitulé de la délibération sera modifié dans ce sens.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- de poursuivre l'instruction du projet de méthanisation des biodéchets,
- d'autoriser le Président à réaliser toute démarche relative à son instruction.

3. Réalisation d'un emprunt

Le Président expose :

Le budget primitif 2022 validé par le Comité Directeur en date du 24/02/2022 est équilibré par le recours à l'emprunt à hauteur de 1 million d'euros. Malgré l'augmentation actuelle des taux, ces derniers restent encore à un niveau intéressant.

Il est proposé au Comité Directeur la possibilité de lever un emprunt de 2 millions d'euros afin de profiter des taux actuels et permettre le financement des investissements prévus sur l'année 2022. Les projets d'investissements ultérieurs pourraient être autofinancés de façon plus importante.

Une consultation a été réalisée et les différentes propositions sont présentées aux membres du Comité Directeur.

M. Isel souhaiterait connaître le projet qui serait fléché avec cet emprunt.

M. Giraud indique que cet emprunt sera dédié à l'extension de l'ISDND.

L'offre Arkea est la plus intéressante (avec un taux de 1.27%) de celles qui ont été transmises et la durée retenue est de 10 ans.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'autoriser la levée d'un emprunt de 2 millions d'euros au lieu d'un montant de 1 million d'euros prévu initialement au budget primitif 2022.
- de retenir l'offre Arkea au taux de 1.27% sur une durée de 10 ans.

4. Etude d'harmonisation

4.1 Point d'avancement

Le SMICTOM Nord Alsace a souhaité réaliser une étude d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets afin d'avoir un outil d'aide à la décision quant aux échéances réglementaires à venir (étude aidée par l'ADEME à hauteur de 70%).

Extension des consignes de tri :

Au 1^{er} janvier 2023, faisant suite à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, l'extension des consignes de tri sera mise en place. A savoir que tous les emballages en plastique (pots de yaourts, blisters, films....) pourront désormais être mis dans le bac jaune.

La mise en place de l'extension des consignes de tri n'aura aucun impact visible pour les usagers en terme de fonctionnement. Ces derniers auront simplement une alternative en plus pour pouvoir trier une partie de leurs déchets issus du bac d'ordures ménagères résiduelles.

Le code couleur à adopter pour les bacs de tri sera désormais la couleur jaune. Les bacs bleus actuellement en place feront l'objet d'une campagne de stickage à l'automne prochain.

Le coût de la mise en œuvre (campagne de communication, aménagements techniques, stickage des bacs...) est estimé à 150 000 €.

Le surcoût de fonctionnement annuel relatif à l'extension des consignes de tri est estimé à 300 000 €.

Collecte des biodéchets :

Au 1^{er} janvier 2024, toujours dans le cadre de la LTECV, les collectivités devront avoir mis en place une collecte des biodéchets sur leur territoire.

Le Comité de Pilotage a validé un scénario mixant la collecte en apport volontaire ainsi que la poursuite de la promotion du compostage individuel et collectif.

Dans le cadre de la collecte en apport volontaire, il est prévu la mise en place d'un point d'apport volontaire pour environ 300 habitants. Les communes seront associées et mises à contribution afin de définir les emplacements possibles pour l'implantation des différents sites.

En parallèle, afin de ne pas saturer les sites d'apport volontaire, les gros producteurs (cantines, EHPAD...) seront collectés en bac.

La mise en place de la collecte des biodéchets permettra de substituer une collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles qui pourrait ne se faire qu'une fois tous les 15 jours.

Le coût de mise en œuvre (création des PAV, bioseaux,...) est estimé à 1 100 000 €.

Le surcoût de fonctionnement annuel relatif à la collecte des biodéchets est estimé à 800 000 €

Harmonisation de la redevance :

Le second volet de l'étude avait pour objectif l'harmonisation de la redevance incitative afin de rendre une cohérence sur les services et les tarifs offerts à l'ensemble des usagers d'un même territoire.

Le Comité de Pilotage a validé la mise en place d'une redevance incitative basée sur la facturation au poids sur l'ensemble des 5 communautés de communes.

La composition de la redevance proposée est la suivante :

Part fixe = 162 €/foyer

Part variable = 0.29 €/kg

Les tarifs indiqués prenant en compte les surcoûts liés à la collecte des biodéchets et l'extension des consignes de tri.

M. Giraud explique que le SMICTOM ne sera pas prêt au 1^{er} janvier 2023 pour l'harmonisation de la redevance et préfère se laisser un peu plus de temps afin de bien faire les choses pour le 1^{er} janvier 2024.

Faisant suite aux précédents échanges à ce sujet, le Président réexplique que la reprise de la facturation par le SMICTOM sera le fruit d'une cohérence de fonctionnement sur l'ensemble du territoire du SMICTOM.

M. Strappazon se dit opposé à la proposition de composition de la nouvelle redevance, notamment le fait d'avoir une seule part fixe quelle que soit la composition du foyer. Il estime que la proposition faite ne permettra pas de couvrir les coûts du service. Par ailleurs, passer la part fixe à 162 euros pour toutes les catégories de foyers est profondément injuste par rapport à la tarification mise en place par les trois communautés de communes, à la pesée depuis 6 années. Selon lui, cela revient à doubler cette part fixe pour les foyers d'1 personne, qui souvent sont socialement défavorisés (personnes âgées, femmes seules,) et réduire de manière forte les autres catégories. La part fixe est le paramètre de base de la facturation et doit donc être proportionnelle à la composition familiale. Par ailleurs l'argument qui est de dire que le suivi des

compositions familiales est difficile à effectuer est à rejeter, les citoyens ayant tout intérêt à être à jour vis à vis du service qui peut par ailleurs effectuer des rappels de paiements

M. Kraemer se dit également opposé à la proposition faite.

M. Giraud se dit surpris de ces remarques car Messieurs Kraemer et Strappazon font partie du comité de pilotage ayant travaillé sur l'harmonisation et que cette grille a été définie depuis début avril sans qu'il n'y ait aucun retour négatif à ce sujet jusque-là.

M. Giraud indique également que l'étude montre que cette grille permettra la couverture des coûts et que la quasi majorité des syndicats pratique une seule part fixe quelle que soit la composition du foyer notamment pour des questions de simplicité de gestion et surtout concernant la difficulté d'avoir les informations permettant la mise à jour des dossiers.

M. Gruny précise que les tarifs pratiqués actuellement par les communautés de communes ne peuvent être comparés avec la grille présentée car cette dernière intègre le coût de l'extension des consignes de tri, la collecte des professionnels ainsi que la collecte des biodéchets. S'il n'y avait pas d'harmonisation au 1^{er} janvier 2024 il conviendrait de répartir au minimum 1.1 millions d'euros de plus entre les 5 communautés de communes.

M. Strappazon indique son opposition à la reprise de la facturation par le SMICTOM et explique que la CCPW n'a pas de budget annexe pour la facturation des ordures ménagères. Les rentrées correspondantes génèrent sur le budget principal les finances nécessaires pour honorer la facture du SMICTOM ainsi que les frais de personnel liés à cette compétence, soit un demi-poste Cat. A et un poste Cat. C. Par ailleurs la gestion du fichier des OM et la facturation par la Comcom permet une connaissance des compositions familiales des foyers au niveau des communes, les citoyens étant contraints par là même, de s'inscrire en mairie.

M. Giraud ne peut que constater un recul sur le dossier d'harmonisation de la redevance depuis plus d'une année au cours de laquelle le bureau d'études Verdicité a été retenue afin de travailler notamment sur ce projet. Il regrette que le projet de grille tarifaire soit rejeté alors qu'il avait été approuvé lors du dernier comité de pilotage au cours duquel les 5 communautés de communes étaient présentes.

Il indique que Verdicité sera mis à contribution afin d'étudier d'autres possibilités.

M. Nicastro relève également qu'il est très compliqué de gérer la composition d'un foyer et d'autant plus dans les grandes communes.

M. Isel indique que la grille tarifaire proposée dans le cadre de l'étude ne lui semble pas pertinente car pénalisante pour les personnes seules. Actuellement et selon lui, le fonctionnement des trois communautés de communes se passe bien et permet aux communes de suivre l'évolution de la composition des ménages.

Dans le cas du transfert complet de la compétence OM au SMICTOM, M. Isel signale que cela ne pourrait se faire qu'en cas de maintien de la DGF bonifiée pour sa Communauté de Communes.

Enfin, concernant la facturation des professionnels (s'il y en a), M. Isel est favorable à une répartition entre EPCI et un reversement au SMICTOM.

M. Giraud réaffirme la cohérence d'avoir sur un même territoire une seule et unique redevance mais aussi la cohérence de pouvoir refacturer la prestation qu'elle exerce aux usagers via la redevance.

4.2 Echancier

Ce point n'a pas été abordé lors de la réunion du Comité Directeur.

5. Divers

- Bilan de la 1^{ère} opération de collecte de pneus

L'opération s'est déroulée le lundi 11 avril 2022 sur 5 déchèteries avec inscription au préalable des usagers. 1021 usagers différents ont participé à l'opération qui a permis de collecter 3778 pneus.

Déchèterie	Nb usagers	Nb pneus collectés
Woerth	280	996
Lauterbourg	219	835
Soultz-Sous-Forêts	181	697
Niederbronn-les-Bains	178	638
Wissembourg	163	612
TOTAL	1021	3778

La première opération est un réel succès et une seconde opération est programmée pour le lundi 26 septembre 2022 sur le même principe.

Lors de cette seconde opération, les pneus avec jantes ou déchirés seront également acceptés.

Une reprise spécifique à l'attention des communes sera également programmée lors de la première quinzaine de septembre sous forme de tournée sans limitation du nombre de pneus repris. Les pneus « souillés » (terre, peinture,...) ne seront quant à eux pas repris. Les communes seront contactées directement afin de leur transmettre les modalités relatives à cette opération spécifique.

- Déchèterie de Mertzwiller

M.Giraud fait part des problèmes rencontrés sur la déchèterie de Mertzwiller suite au changement de gardiens depuis le début de l'année. Ces derniers appliquant le règlement intérieur des déchèteries se voient menacés lorsqu'ils s'opposent aux usagers voulant se servir dans les bennes.

Les menaces ont été jugées assez grave pour prendre la décision de fermer la déchèterie. Une main courante a été déposée à la gendarmerie de Reichshoffen.

Dans ce contexte, 3 scénarios possibles sont proposés aux membres du Comité Directeur :

Scénario 1 : Externalisation		Scénario 2 : Fermeture définitive		Scénario 3 : Reprise des déchets "sans valeur"	
Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
Plus aucune gestion de personnel pour le site.	Coûts élevés.	Plus aucune contrainte ou problèmes.	Mécontentement des usagers.	Moins de contraintes ou de problèmes.	Mécontentement des usagers.
Plus de fermeture du site dû à l'absence d'agents.	Non applicable à court terme. Marché public à réaliser.	Plus de RPS pour les agents.	Réduction du service public de proximité.	Moins de RPS.	Service public de moindre qualité.
Continuité du service public de proximité.	Sureffectif des agents de déchèteries (à replacer ?).	Plus de vols ou de dégradations.	Sureffectif des agents de déchèteries (à replacer ?).	Plus de vols.	Augmentation de la fréquentation sur la déchèterie de Niederbronn-les-Bains.
Plus de RPS pour les agents.		Diminution des coûts de fonctionnement (location de bennes, consommables, électricité, eau, vidéosurveillance, maintenances...)	Quid des agents sans permis	Service public maintenu (mode dégradé).	Sureffectif des agents de déchèteries (à replacer ?).
Obligation de résultats du prestataire.			Fréquentation plus importante sur la déchèterie de Niederbronn	Un seul agent pourrait suffire pour gérer le site.	

Le Comité Directeur valide le scénario N° 3 avec la réouverture de la déchèterie sans acceptation des déchets de valeur (métaux, déchets équipements électriques et électroniques...). La réouverture est prévue pour le vendredi 27 mai 2022.

Après une entrevue avec la gendarmerie, cette dernière s'engage à passer sur le site plusieurs fois par jour dans les premières semaines suivant la réouverture.

Aucun point particulier n'étant soulevé, le Président lève la séance à 20h30.

Le Directeur Général des Services,



Les Vice-Présidents,

Les Délégués,

Le Président,


